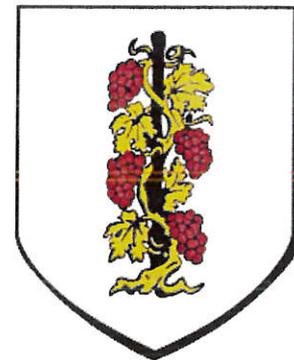


# BULLETIN MUNICIPAL



Bulletin Municipal n°2

Juillet 2021

## Le Mot du Maire

Chères vigneronnes, chers vigneron,  
Malgré les contraintes sanitaires qui perdurent, le conseil municipal a repris une activité plus régulière et soutenue, ce qui nous a permis de réaliser une bonne partie des travaux prévus pour l'année 2021. Nous oeuvrons toujours pour boucler d'ici la fin de l'année d'autres opérations engagées notamment sur l'isolation de l'école, la mise en place d'une nouvelle délégation de service public sur les campings, rénovation de bâtiments communaux...

Vous trouverez à l'intérieur de ce bulletin le descriptif des réalisations effectuées, ainsi que divers articles relatant le passé et le présent de notre commune.

Cet été « notre montagne » recevra des vacanciers venus se revitaliser après des mois de pandémie et de confinement... je leur adresse un message de bienvenue chez nous et je souhaite à toutes et à tous une bonne saison estivale et de bonnes vacances en restant vigilant en appliquant les gestes barrières pour le bien de tous.

Gilles PIERRE

mairie@lesvigneaux.fr

\*\*\*

Mairie

Le Village

474 rte de l'école

05120 LES VIGNEAUX

☎ 04 92 23 13 39

\*\*\*

www.lesvigneaux.fr



\*\*\*  
Associations ou  
membres actifs de  
notre commune :  
n'hésitez pas à nous  
transmettre vos ar-  
ticles pour les faire  
paraître dans le pro-  
chain numéro prévu  
fin 2021.

mairie@lesvigneaux.fr

\*\*\*

Comme chaque année  
à cette période,  
pensez à transmettre  
votre relevé de comp-  
teur d'eau à la mairie.

\*\*\*

## Dans ce Numéro

- ◆ Les réalisations 2021
- ◆ Infos locales
- ◆ Connaissez-vous ?
- ◆ Prévention

Photo Denis OLIVERO

# \*\*\* REALISATIONS 2021 \*\*\*

## Adressage

Chaque habitation et chaque rue de la commune ont reçu un numéro et un nom. Après plusieurs réunions publiques organisées par quartier fin 2019, les noms avaient été choisis par les habitants, et vous avez pu voir ce printemps les panneaux prendre place aux abords des routes et chemins. La numérotation a été effectuée par le système métrique. Les travaux d'étude, ainsi que l'achat des équipements ont été financés par l'Etat et le Département à hauteur de 30%.

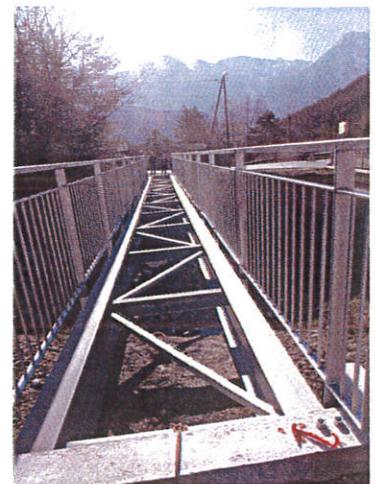
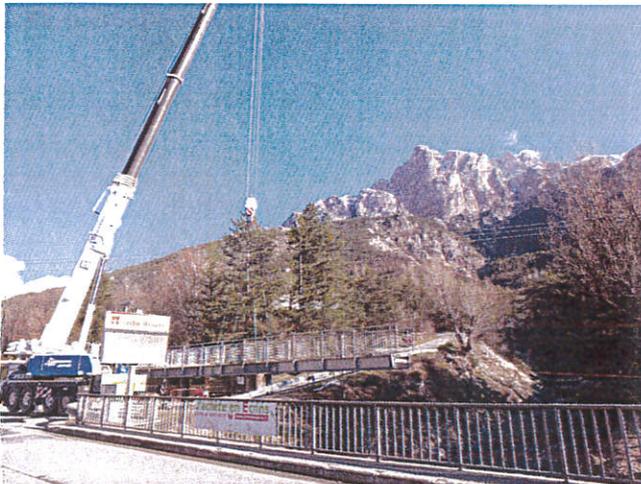


## Passerelle du Rif

L'accès piéton entre le village et les commerces a toujours été compliqué et notamment en période hivernale... Une passerelle a donc été installée au dessus du torrent afin de sécuriser le cheminement des usagers et en particulier des scolaires, qui empruntent chaque jour cette voie pour se rendre à l'abribus. 18m de long pour + 5 tonnes d'acier : la passerelle du Rif a été posée le jeudi 22 avril en lieu et place sur le torrent de Rif Cros.

Sylvain GRUZZA du bureau d'étude MG Concept a accompagné l'entreprise MASSE en charge de la conception, associée à Millet et Olive Travaux. Le chantier a été supervisé par l'APAVE.

Cout de l'opération : 80 000€ subventionné par la DETR et le Conseil Départemental.



## Eclairage public

L'ensemble de l'éclairage public de la commune a été rénové afin de réduire la pollution visuelle ainsi que la consommation d'énergie. L'entreprise INEO a entrepris les travaux pour un montant total de 57 000€ subventionné par la DETR, le conseil Départemental et le PETR.

## Ecole numérique

Notre école a été entièrement rééquipée en matériel informatique ; tablettes, tableau interactif... autant de matériel dont nos enfants pourront profiter dès la rentrée de septembre.

Montant des investissements : 8 500€

Subvention Education Nationale : 3 680€

## Tableau de l'église



Le tableau « la déploration » ainsi que son cadre ont été entièrement restaurés.

Cette œuvre classée avait été soigneusement stockée lors des travaux de réhabilitation de l'église.

En automne 2020, elle a pris le chemin de restaurateurs situés à Avignon . La restauration ayant été achevée ce printemps, « La Déploration » a pu reprendre sa place dans notre église Saint Laurent en avril dernier.

Montant des travaux : 13 000€

Subvention DRAC : 5 000€

Avant



Après

\*\*\*\*\*

## Le saviez-vous ?

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, des documents concernant les redevances exigées aux communautés de la Vallouise, puis aux 16<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècle, les récits de maraudes et autres rançons des troupes, témoignent de l'importance de la vigne dans notre vallée de la Vallouise.

Un document relatif à un incendie survenu en 1767 aux Vigneaux évoque le nom des propriétaires sinistrés. Il nous renseigne également sur l'architecture des édifices et fait référence à des celliers indépendants des habitations principales.

Vers 1840 date de son extension maximum, 200 propriétaires se partageaient les vignobles des Vigneaux, lesquels, les habitants d'autres communes voisines portant à dos de bête dans les caves de la Vignette, leur récolte du Barry de la Bâtie".

En 1844 la commune des Vigneaux comptait 46 caves.

18 celliers ont été détruits ou endommagés par l'incendie d'août 1767.

Nombre de propriétaires résidaient dans d'autres villages alentours et 20% des vignes des Vigneaux appartenait à des habitants de Vallouise.

En dehors de ses "vertus hygiéniques", le vin est une source de revenus non négligeables d'autant que sa production n'imposait pas un effort d'équipement en matériel et en bêtes, mais appelait plutôt un gros effort de patience et de force physique. La production n'était donc pas uniquement destinée à la consommation familiale, mais il s'agissait bien d'un objet de négoce.

Décimée dans les années 1890, dans l'Argentiérois, par l'épidémie de phylloxéra. En 1900 la commune des Vigneaux ayant bénéficié d'une attribution de 3400 plans américains, une timide tentative de reconstitution s'amorça mais les habitants n'insistèrent pas ; victime de la concurrence des vins provençaux favorisée par le chemin de fer, victime aussi de l'abandon progressif de l'agriculture au profit de l'essor industriel la culture de la vigne s'éteint peu à peu. Aujourd'hui, nombre de ruines d'anciennes caves et celliers, quelques pressoirs dans des maisons du village témoignent de cette époque.

Un projet de réimplantation à titre patrimoniale est à l'étude sur notre commune.

Marc Reynaud

## Corvée des chasseurs

Le samedi 12 juin a eu lieu la corvée annuelle de la société de chasse « La Diane Vaudoise » de notre commune. Une matinée consacrée, comme depuis de nombreuses années à l'entretien des espaces publics et forestiers des Vigneaux pour le plus grand plaisir des randonneurs et autres utilisateurs.

Cette année, en effet les sociétaires ont été scindés en quatre groupes, un premier a été chargé du nettoyage de la piste forestière de l'Eyssarvia pour un meilleur accès aux divers sites sportifs du domaine et à la future coupe d'affouage. Une deuxième équipe, chargée des finitions de la piste menant sur le plateau de Parapin entamée par nos agents communaux, en prévention, pour permettre un accès éventuel des pompiers ou autres services de secours. Un petit groupe c'est rendu sur la route des Rouyes depuis Barthalay pour nettoyer les abords de la route forestière et du sentier, en profitant pour confectionner les ballots de bois en prévision de la probable tenue de la fête patronale pour allumer le four banal. Un dernier a ainsi été occupé du nettoyage du local de stockage, de la salle de réunion et des toilettes publics accolés.

Une édition annuelle, endeuillée cette année, par la perte de notre ami Hubert ESTIENNE quelques semaines avant la tenue de la corvée, à laquelle il ne manquait jamais de participer avec grande vigueur malgré son âge. Le doyen de la société s'en est donc allé, entrepreneur respectable et respecté de la vallée, grand connaisseur et amoureux de la nature et de la faune de nos montagnes. La Diane Vaudoise a donc une pensée émue pour toute sa famille et ses proches.



Après ces nombreux mois à subir la pandémie mondiale et ses conséquences sur nos modes de vie, le monde de la chasse est resté mobilisé pour préserver la faune et la flore de nos montagnes, les traditions et les coutumes, en espérant un retour à une plus grande convivialité et à des rencontres pour parler et échanger sur les sujets qui vont devenir essentiels, s'ils ne le sont déjà comme une écolo-

gie réfléchi et constructive, un partage culturel et générationnel ou encore un maintien de mode de vie traditionnel et rural que nous impose notre beau pays Alpin.

Victorien MELQUIOND

## Au temps où l'Occitan était parlé ... Les habitants de notre canton s'appelaient...

Puy-Saint-Vincent : Lé Traversouïre (Traversouillré) Gens du travers.  
Les Prés : Lé Pradouïre (Pradouillré)  
Vallouise : Lé Vialouïré (Vialouillré) . Val de Louis (XI) puis Val libre à la révolution  
Pelvoux : Lé Pichalé (cascade de la Pisse)  
Puy-Aillaud : Lé Piauïré (Piailloillré) . D'en haut. Pimougé : de la moitié (en altitude)  
Les Vigneaux : Lé Vignaloun . Pays des vignes .  
La Bâtie : Lé Basteillro  
L'Argentière : Argentouïré (Argentouillré) . Pays des mines d'argent  
La Bessée : La Besse ilo (la Besseill lo) . Forêt de bouleaux  
La Roche de Rame : Lé Rouchoun . Les roches  
Fressinières : Lé Tarnéou  
Champcella : Lé Chamcélouïre (Tchamcelouillré) Les champs cachés Tripod d'ouïre ! (Têtes dures)  
Prellles : lé Prellouïres (Prellouilles)

*Dins lo village, quand se tuava lo puèrc dins una meison, toi les vesins se venien ajuar. E lo sèr, l'obra acabaa, lo monde s'atauravan pre manjar lei jalhas e lei bodins e ner beure un bon cop. L'i aié tojort quauqu'un per chantar e contar de fatorgas.*

*Dans le village, quant on tuait le cochon dans une maison, tous les voisins venaient aider. Et le soir, le travail fini, on s'atablait pour manger les jailles et le boudin et pour boire un coup. Il y avait toujours quelqu'un pour chanter et raconter des histoires.*

Isabelle & Gérard ESTIENNE

# Les obligations de débroussaillage dans les Hautes Alpes

## Pourquoi débroussailler ?

Pour protéger les personnes, les biens et la forêt

- Limiter la propagation des incendies de forêts
- Éviter ou ralentir les départs de feux accidentels
- Faciliter l'extinction des feux
- Assurer la sécurité des biens et des personnes
- Améliorer la sécurité et l'efficacité des secours

## Où débroussailler ?

Toute l'année, l'obligation de débroussailler s'impose aux propriétaires des constructions ou installations situées en zone boisée ou à moins de 200 mètres de celle-ci.

Dans ces secteurs, il appartient au propriétaire de réaliser à sa charge le débroussaillage :

Autour de sa construction dans un rayon de 50 mètres, sans tenir compte des limites de propriété (le feu ne les connaît pas!). Il doit également le réaliser aux abords des chemins d'accès privés, sur une largeur de 2 mètres de part et d'autre de la voie.

Sur la totalité de sa parcelle classée en zone urbaine (zone U), même en l'absence de bâti.

Une fois les travaux de débroussaillage réalisés, et afin de garantir son efficacité dans le temps, le propriétaire est tenu d'effectuer un entretien régulier pour maintenir l'état débroussaillé.

## LE débroussaillage en 7 points :

Dans les Hautes-Alpes, l'arrêté préfectoral n°05-2017-12-08-018 du 8 décembre 2017 précise les modalités techniques du débroussaillage.

On entend par débroussaillage et maintien en état débroussaillé :

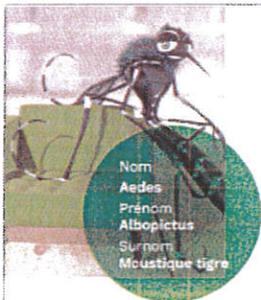
1. La coupe et l'élimination de la végétation arbustive basse
2. La coupe et l'élimination des arbres et arbustes morts ou dépérissants
3. L'élimination des haies et plantations d'alignements sur 3 mètres de distance entre l'extrémité de l'alignement et les constructions
4. La coupe et l'élimination de tous les arbres et branches situés à moins de 3 mètres de tout point de constructions (habitations abris de jardin...)
5. L'élagage de toutes les branches basses sur au minimum 2 mètres de haut pour les arbres conservés de plus de 4 mètres de hauteur ou sur la moitié de la tige pour les autres
6. La coupe et l'élimination de tous les végétaux arbustifs situés à l'aplomb de la chaussée des voies ouvertes à la circulation publique, ainsi que des voies privées donnant accès à des constructions, chantiers, travaux et installations de toute nature, sur une hauteur de 4 mètres
7. L'élimination de tous les végétaux coupés (par dérogation, possibilité de les brûler dans les conditions de l'arrêté «emploi du feu»)

## Sanctions :

De 135 à 1 500 Euros d'amende et une mise en demeure de réaliser les travaux.

À défaut les travaux seront réalisés d'office à la charge du propriétaire.

# Les bons gestes pour lutter contre les moustiques vecteurs de maladies



## LA CARTE D'IDENTITÉ DU MOUSTIQUE

- Lieu de naissance : Recipients ou objets retenant de l'eau, autour des habitations
- Lieu de vie : dans un rayon de 150 mètres autour de son lieu de naissance.
- Durée de vie : 1 mois
- Particularités : il est noir à rayures blanches. Il pique toute la journée, principalement tôt le matin et au coucher du soleil et est particulièrement agaçant.

Nom : Aedes  
Prénom : Albopictus  
Surnom : Moustique tigre

## QUELQUES CHIFFRES

80 %

des gîtes larvaires sont créés par l'homme autour de son habitation.

300

c'est le nombre d'œufs que peut pondre un moustique en 1 mois.

150m

c'est le rayon de déplacement d'un moustique tigre.

97 %

des habitants de la région Paca vivent au contact du moustique du tigre.

## LES GESTES SIMPLES À EFFECTUER CHAQUE SEMAINE

Le moustique qui vous pique naît et vit chez vous. Il lui suffit d'un peu d'eau et de quelques jours pour se développer



Élimine les eaux stagnantes



Je supprime ou je couvre les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins)



Je limite les lieux de repos des moustiques (j'élimine les déchets verts, herbes hautes, je taille les haies...)

Je pique aussi à l'extérieur les petits réservoirs à l'abri de la pluie  
J'entretiens le bon écoulement des eaux pluviales (nettoyage régulier des gouttières)  
et évite les coupelles des pots de fleurs

## ET LES INSECTICIDES ?

Les insecticides n'ont qu'un effet limité et de courte durée sur les nuisances liées aux moustiques

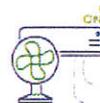
Mieux vaut éliminer les gîtes larvaires, c'est plus efficace, plus écologique et moins coûteux



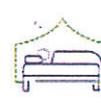
## COMMENT SE PROTÉGER DES PIQÛRES ?



Je porte des vêtements longs, amples et clairs.



Si j'en dispose, j'allume la climatisation ou le ventilateur (les moustiques évitent les endroits froids)



J'utilise une moustiquaire imprégnée



J'utilise des produits anti-moustiques

## COMMENT ATTRAPE-T-ON LA DENGUE, LE CHIKUNGUNYA OU LE ZIKA ?

À l'occasion d'un voyage dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le zika sont présents, une personne peut se faire piquer par un moustique infecté. À son retour en métropole, si la personne est malade et qu'elle se fait à nouveau piquer, le moustique tigre peut alors transmettre le virus à d'autres personnes.

## Vous revenez d'une zone tropicale ?

En cas de fièvre brutale ou modérée, de douleurs artérielles ou de courbatures, de rougeurs cutanées : consultez votre médecin



Lorsque je suis malade, le virus est actif dans mon organisme pendant 7 jours. Pour ne pas transmettre la maladie :

- je me protège contre les piqûres de moustiques
- je limite mes déplacements

## Fête patronale

Après une année mouvementée et rythmée par la pandémie mondiale, les festivités doivent reprendre ! La société de chasse a donc décidé de reprendre la route sinueuse de l'organisation de la fête patronale, en espérant la tenue de cette dernière le week-end du 7/8 Août 2021, après avoir été contraint à ne pas célébrer notre village en 2020.

En effet suite aux mesures sanitaires imposées l'année dernière, l'organisation avait été contrainte à abandonner la tenue, de la maintenant célèbre fête de la Saint-Laurent. Les brides imposées commencent à se relâcher et augure d'un été un peu plus libre permettant de proposer un week-end digne des grandes époques.

Ainsi dès le vendredi, le four sera mis en chauffe et les premières fournées de la fameuse tourte vigneronne pourront être vendues pour le plus grand plaisir des papilles des gourmets et gourmands. Cette journée étant plutôt prévue aux finitions des préparatifs, rien d'autre n'est prévu.

Dès le samedi matin 6h les exposants du vide grenier pourront prendre place et faire affaire avec leurs clients jusqu'au

soir 18h. Le four tournera à plein régime pour permettre au plus grand nombre de repartir avec leur tourte en ayant patienté avec un verre bien frais à la buvette. En fin d'après-midi des membres de la troupe de conteurs Lyonnais raconteront des contes coquins pour adultes sur la scène qui leur sera mis à disposition. Tout au long de la journée et plus spécialement le midi des repas seront servis sous la tente cuisine.



Le Dimanche, tourte toujours, jusqu'en début d'après-midi, laissant ainsi place au concours de boule en doublette débutant à 14h. A 11h, la grande messe sera donnée en l'église Saint-Laurent avec sur le trajet menant à cette dernière des voitures anciennes de collections aux grès de la rue principale du village. Egalement en début d'après-midi différents stands seront proposés pour les jeunes et moins jeunes, pêche miraculeuse, maquillage, tir à la carabine laser... Aux alentours des 16h un spectacle pour enfants celui-ci sera donné sur la scène suivi à 18h de l'apéritif dansant animé par le duo des Hautes-Alpes Elena et Emmanuel PATRAS qui feront une pause pour le repas, toujours sous la tente cuisine pour reprendre le jeu jusqu'au bout de la nuit, clôturant ainsi cette édition 2021, qui nous le savons, sera placée sous les meilleurs auspices, dans la bonne humeur et avec le plaisir de se retrouver !

La fête patronale étant traditionnellement organisée par la société de chasse La Diane Vaudoise, cela n'exclut d'aucune manière les âmes volontaires voulant devenir bénévole lors de cet événement phare de la commune. Nous vous invitons donc dès à présent à vous rapprocher du président de l'association ou à défaut de la mairie pour une prise de contact, qui sera toujours la bienvenue et accueillie avec la bienveillance propre aux adhérents de cette dernière.

### Jeux concours :

#### Concours photo :

Envoyer avant le 1er décembre 2021 une belle photo de notre commune des vigneaux avec votre nom prénom et âge sur [mairie@lesvigneaux.fr](mailto:mairie@lesvigneaux.fr) ; si votre cliché est sélectionné il illustrera le prochain bulletin municipal. Alors à vos objectifs !

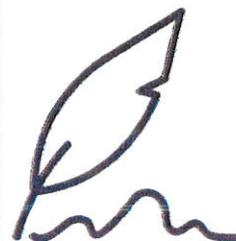
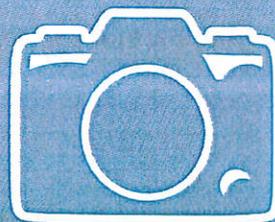
#### Concours de nouvelles :

La commune et M. HAN organisons un concours de nouvelles qui s'adressent aux petits et aux grands... tous les détails sont sur le site de la commune [www.lesvigneaux.fr](http://www.lesvigneaux.fr)

Inscription requise,

date limite de dépôt des textes : 15 octobre 2021

Sortez vos plumes d'écrivain et laissez vous porter par votre inspiration



## Connaissez-vous Marcel FLANDIN ?



1ère tournée 1965

« Bien sûr ! » diront la majorité des Vignerons et des communes alentours.

Mais connaissez-vous le facteur Marcel FLANDIN ?

Car notre célèbre Marcel a été facteur pendant 35 ans, et aux Vigneaux de juillet 1965 à mai 1980.

La nouvelle nomination des rues et la numérotation des habitations le laissent tout chose... "Autrefois, on connaissait tout le monde; il y avait beaucoup moins d'habitants."

"L'agence postale se trouvait chez mes parents, juste sous le four banal. J'habitais là. Le courrier arrivait le matin par le Rapide, le train de nuit, de Paris, vers 8 heures. Le tri était fait à bord du train. Ensuite le car acheminait les sacs postaux jusqu'aux Vigneaux, au Pont du Rif, où j'allais les chercher, puis à Vallouise et Pelvoux. Le soir, j'emmenais le courrier des Vigneaux pour 17 heures au car au Pont. Le tri était réalisé à la poste de l'Argentière, située dans le bâtiment du centre des impôts actuel. Ainsi, le courrier du briançonnais était distribué à Paris à J+1.

De retour à l'agence, je triais quartier par quartier. Ma tournée commençait à pied par le Chef-Lieu et la mairie. En fait le domicile même du maire car il n'y avait pas de secrétaire de mairie tous les jours. Ensuite, je distribuais lettres et colis à La Sagne, puis Rif Cros, puis Béal Morin puis La Bâtie, en voiture. Les colis restaient rarement à l'instance; on trouvait toujours quelqu'un pour réceptionner un paquet.



Je m'occupais également du paiement des mandats, pour les allocations familiales, l'abonnement au journal par exemple. Souvent, je trouvais l'argent sur une chaise sur le balcon. Alors je laissais le reçu et la monnaie sur la chaise. L'après-midi, je recevais les clients (mandats, téléphone, affranchissements) ; je mettais à jour les livrets en inscrivant les intérêts dessus. Je recevais quelques télégrammes par téléphone de l'agence centrale de Briançon Selon le contenu, j'allais le porter tout de suite au destinataire; surtout pour l'annonce d'un décès."

*Et l'entretien des locaux ?* Ma mère faisait le ménage, mais elle n'était pas payée pour cela."

*Et pour les fêtes de Noël et le Nouvel An ?* Oh la ! Il y avait trois fois plus de courrier et de colis! Neige ou pas, je livrais! Sur cette période on nous accordait des heures supplémentaires."

*Nous venons de passer une campagne électorale. Comment cela était-il organisé au niveau de la poste ?* " Là aussi on nous comptabilisait des heures supplémentaires. On distribuait les documents électoraux. On travaillait même le dimanche matin pour porter les votes par procuration qui arrivaient le jour des élections!"

Une page d'histoire s'est tournée. Libre à chacun d'apprécier ce temps passé. Le service-rendu est la plus belle valeur à laquelle Marcel est resté attaché. Aujourd'hui, retraité, il nous ouvre son bar au cœur du village, lieu convivial et chaleureux à son image, où se retrouvent boulistes et beloteurs.

**Alors à bientôt chez Flanbar !**

Isabelle ESTIENNE & Muriel VALLAT

### Un peu de civisme....

On l'a tous vécu. Se retrouver à slalomer entre deux « crottes de chiens » sur le trottoir, en essayant d'éviter à tout prix de marcher dedans. Car même si avec le pied gauche, ça porte-bonheur, faut se l'avouer, avoir les chaussures souillées par des déjections canines, rien de plus énervant...

Sachez également que tout propriétaire de chien surpris laissant la déjection de son animal sur l'espace public pourra être sanctionné.

Si tout le monde fait preuve d'un peu de civisme, c'est le cadre de vie tant apprécié des Vigneaux qui sera préservé.

